



Nouvelles plaquettes tarifaires

En 2011, les banques mettront à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à l'ensemble de la profession et un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants. Ces nouvelles présentations des plaquettes tarifaires résultent de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Cette norme s'appliquera aux plaquettes dont les tarifs entrèrent en vigueur le 1^{er} avril 2011.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Elargissement de la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Publications au Journal Officiel de la République

1 – Réforme du crédit à la consommation

- *Donner le choix aux consommateurs entre crédit amortissable et crédit renouvelable, renforcer les sécurités à l'entrée du crédit*

Le décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 fixant les seuils nécessaires à l'application des articles 6 et 11 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 a été publié au J.O. du 2 décembre 2010.

Le décret fixe :

- un seuil à 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable ;
- un montant de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ;
- le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur ; le décret fixe ce montant à 10 000 euros sur douze mois.

- *Interdire les cadeaux excessifs offerts à l'occasion d'un crédit*

L'arrêté du 30 novembre 2010, publié au J.O. du 2 décembre 2010, plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation.

Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

2 – Aide au fret en outre-mer

Le décret n° 2010-1867 du 29 décembre 2010 relatif à l'aide au fret accordée aux entreprises des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a été publié au J.O. du 30 décembre 2010.

Publications

1 – Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Le rapport d'activité 2009-2010 du CCSF est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/rapports/rapport-annuel-ccsf-09-10.htm>

2 – Banque de France

- *La médiation du crédit*, Christian Liebert, Direction générale des activités fiduciaires et de place
- *La loi sur le crédit à la consommation : la protection de la clientèle au cœur de la prévention et du contrôle bancaire et assurantiel*, Cécile Sellier, Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel
- *Le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers : les principaux effets de la loi Lagarde*, Mark Béguery, Direction de la surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière.

Ces articles, publiés dans le Bulletin de la Banque de France n° 182, sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :

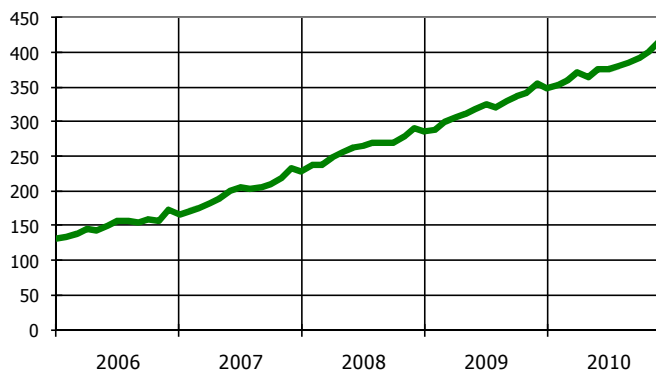
<http://www.banque-france.fr/fr/publications/bulletin/bul182.htm>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

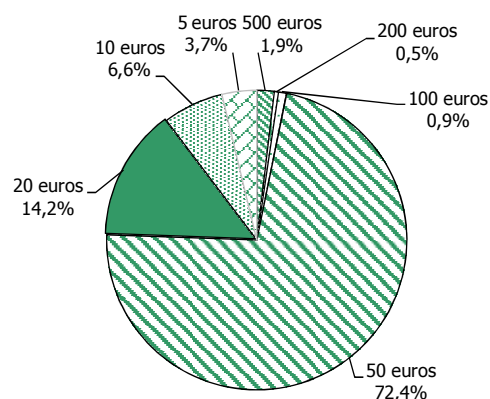
Les émissions nettes

Au 31 décembre 2010, les émissions nettes de billets en valeur progressent de 4,2 % sur le mois (après +2,6 % en novembre) et atteignent 418,6 millions d'euros. En un an, elles se sont étoffées de plus de 62 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre sont également en hausse : +4,8 %, après +3,1 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'IEDOM de Mayotte s'établit à 8,2 millions au 31 décembre 2010. La valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'établit à 51 €.

Emissions nettes cumulées de billets, en millions d'euros

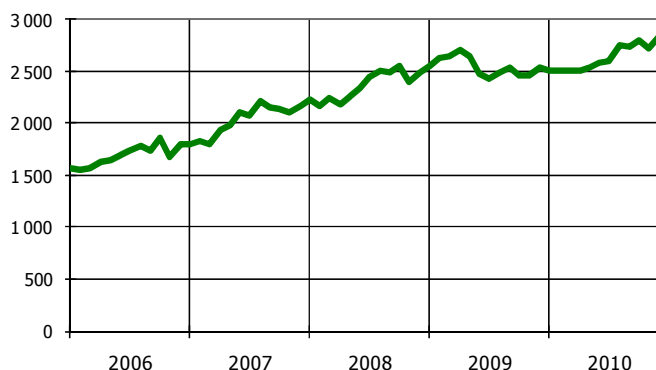


Répartition des billets en volume

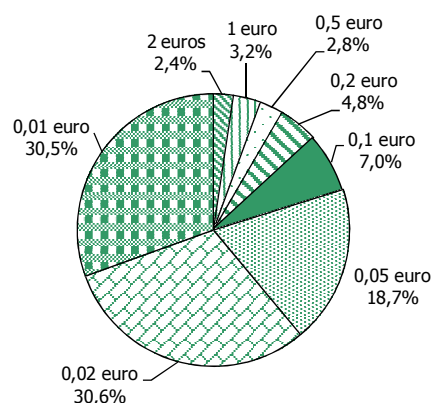


Avec plus de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, les émissions nettes de **monnaie métallique** progressent de 4,3 % en valeur sur le mois (après un retrait de 2,7 % en novembre), pour un nombre de coupures en circulation de 22 millions d'unités. La répartition des coupures laisse toujours une part prépondérante aux monnaies divisionnaires. Parmi elles, les « pièces rouges » représentent environ 80 % des pièces émises en nombre et 14 % de leur valeur.

Emissions nettes cumulées de pièces, en milliers d'euros



Répartition des pièces en volume



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Publication au J.O du 8 décembre 2010 des lois organique et ordinaire relatives au département de Mayotte

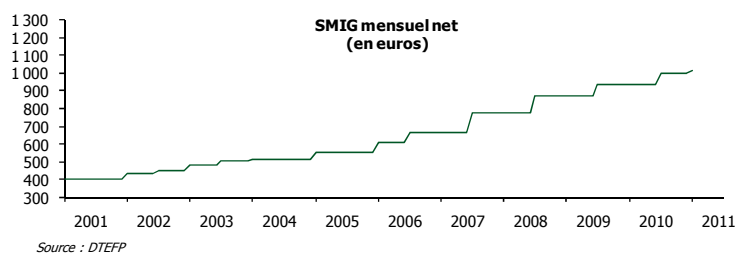
Les lois organique et ordinaire érigeant Mayotte en 101^{ème} département français ont été publiées au journal officiel du 8 décembre 2010. La loi organique n° 2010-1486 composée de 4 articles pose le principe de la création d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution. Le « Département de Mayotte », ainsi constitué exercera les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer. Le mandat des conseillers généraux qui seront élus en mars 2011 expirera en mars 2014. Un renouvellement intégral est prévu à cette date et le nombre de conseillers généraux est fixé à 23.

La loi ordinaire n° 2010-1487 composée de 37 articles fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de la collectivité unique. Elle précise dans son article 11 que « le code général des impôts et les autres dispositions de nature fiscale en vigueur dans les départements et régions d'outre-mer sont applicables à Mayotte à compter du 1^{er} janvier 2014 ». Cette loi crée également un fonds mahorais de développement économique, social et culturel doté de 30 millions d'euros sur 3 ans (conformément au pacte pour la départementalisation). Il sera mis en place au plus tard le 31 décembre 2011. Il a pour objet le soutien de l'investissement et la mise à niveau des infrastructures.

Elle prévoit également que l'évolution de la législation vers le droit commun soit réalisée au moyen d'ordonnances.

SMIG- Nouveau coup de pouce du SMIG mahorais au 1^{er} janvier 2011

Faisant suite à la commission consultative du travail du 20 décembre 2010, le Préfet de Mayotte a pris un arrêté le 23 décembre 2010 fixant le SMIG horaire à 6,43 € brut à compter du 1^{er} janvier 2011, soit une augmentation de 1,56 % par rapport à janvier 2010. L'augmentation du SMIG interviendra désormais chaque année au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} juillet.



Election à la CCIM

Mme Ida NEL, directrice de la Société Nel Import Export (SNIE) et tête de la liste « Mayotte en marche » a été élue présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM) pour une durée de six ans.

Emploi – Les résultats de l'enquête emploi 2009 de l'INSEE

Les résultats de l'enquête Emploi de l'INSEE (réalisée en 2009) sont parus en décembre 2010. Ils révèlent un taux d'activité particulièrement faible : 41 % contre 60,5 % à La Réunion et 70 % en France métropolitaine. Ce faible taux s'explique en partie par une proportion importante de personnes peu ou pas diplômées et qui ne se porte pas sur le marché du travail. La faiblesse des offres d'emplois dans le secteur marchand contribue également à la faiblesse du taux d'activité. L'emploi est majoritairement salarié et 54 % des salariés travaillent dans le secteur public.

Le chômage dont le taux global s'établit à 17,6 % concerne davantage les femmes et les jeunes. Enfin, quelque 29 300 personnes inactives désirant travailler ne sont pas enregistrées comme chômeuses au sens du BIT. Elles forment le « halo » du chômage. Elles représentent 44 % de l'ensemble des inactifs de 15 à 64 ans à Mayotte contre 13 % à La Réunion et 3,5 % en France métropolitaine.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		nov.-10	112,2	0,1%	2,5%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		sept.-10	11 429	13,0%	7,5%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-10	26 846	-11,5%	-14,6%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-10	277 174	10,7%	2,4%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-10	131	-86,4%	-55,6%
		cumulées	sept.-10	7 482	1,8%	90,6%
	Taux de couverture	mensuels	sept.-10	0,49%	-2,69 pt	-0,45 pt
		cumulés	sept.-10	2,70%	-0,24 pt	1,25 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroporuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	nov.-10	528	0,8%	34,7%
		cumulés	nov.-10	5 407	-	24,2%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	nov.-10	17 451	-29,6%	-22,5%
		cumulés	nov.-10	253 148	-	9,5%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	nov.-10	31,1	-21,6%	53,9%
		cumulés	nov.-10	475,8	-	26,2%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-10	4 738	-58,8%	-70,5%
		cumulées	sept.-10	61 886	-	-16,8%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-10	36 748	0,7%	5,8%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	sept.-10	15 688	-29,2%	-17,6%
		cumulées	sept.-10	177 889	-	9,7%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	déc.-10	100	47,1%	14,9%
		cumulés	déc.-10	874	-	0,5%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	déc.-10	5	-58,3%	-72,2%
		cumulés	déc.-10	184	-	-3,7%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	sept.-10	6	-11,2%	-17,5%
		cumulés	sept.-10	46	-	-36,4%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-10	40	-11,4%	-11,4%
		cumulées	sept.-10	308	-	-33,8%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

* Les données plus récentes relatives au trafic maritime de marchandises ne sont pas disponibles

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)				
ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

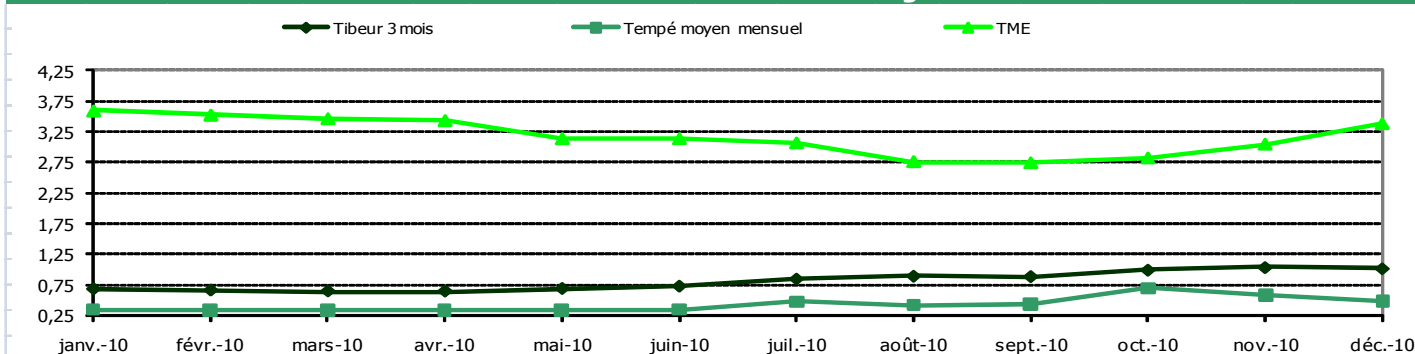
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Décembre 2010)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4431%	0,6967%	0,5777%	0,4902%	0,8110%	1,0220%	1,2510%	1,5260%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,74%	2,82%	3,05%	3,39%	2,94%	3,02%	3,25%	3,59%

Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2011)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		5,51%			
Prêts à taux variable		4,96%			
Prêts relais		5,88%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,31%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,67%	Découverts en compte (1)		13,77%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		7,77%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

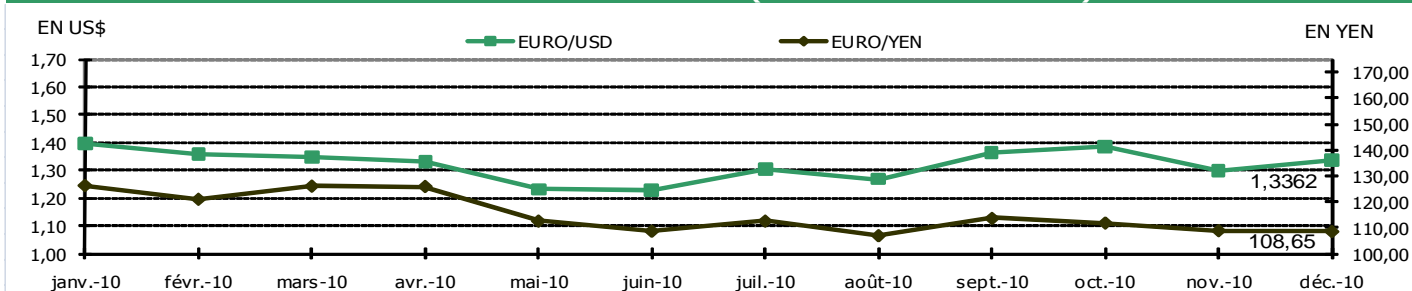
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3362	EURO/ZAR (Afrique du sud)	8,8625	EURO/SRD (Surinam)	3,66620
EURO/JPY (Japon)	108,6500	EURO/BWP (Botswana)	8,62860	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,39070
EURO/CAD (Canada)	1,3322	EURO/SCR (Seychelles)	16,4217	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,9113
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86075	EURO/MUR (Maurice)	40,6052	EURO/BBD (La Barbade)	2,67120
EURO/SGD (Singapour)	1,7136	EURO/BRL (Brésil)	2,2177	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,54780
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,3856	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,46820	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2853,85	EURO/XCD (Dominique)	3,6061	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			